

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de HAGUENAU

COMMUNE DE WITTERSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2025 à 20 heures

Convocation du 24 mars 2025.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc STEINMETZ, Maire

Présents : Jean-Marc STEINMETZ, Maire,

Brigitte WINSTEL, Patrick NONNENMACHER (rejoint la séance au point 3),
Adjoints.

Cyrille GOTTRI, Mathieu BETTWY, Agnès SCHNEIDER, Alexis ANDRISSSEN,
Maxime MISCHLER-RIEMER, Charles BOUHR (rejoint la séance au le point 8),
Olivier DAULL (quitte la séance après le point 8).

Absentes excusées : Maïté STEFFEN, Nathalie WENDLING, Monique ARTZ

Absent : Mickael GLATH,

Procurations:

- Maïté STEFFEN donne procuration à Agnès SCHNEIDER
- Monique ARTZ donne procuration à Brigitte WINSTEL

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du Procès-verbal du 10 février 2025.
3. Compte Administratif 2024
4. Compte de Gestion 2024
5. Affectation des résultats du Compte Administratif 2024
6. Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2025
7. Budget Primitif 2025
8. Subvention école de Musique La Muse – Schweighouse sur Moder
9. Convention CAH
 - a. Balayage
 - b. Viabilité hivernale
 - c. Mise à disposition du personnel – avenant 6
10. Attribution des travaux : rue des Prés, rue longeant le stade de football
11. Stade municipal
 - a. Remplacement de l'éclairage
 - b. Pose de portails
 - c. Remplacement de la régulation de la chaudière des vestiaires
12. Renouvellement des structures pour enfants à l'aire de jeux
13. Divers :

Délibération N° CM_D_2025_008
Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune des séances.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne Monsieur André WEISS comme secrétaire de séance.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE – 10 voix POUR dont 2 Procurations**

DELIBERATION N° CM_D_2025_009
Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 février 2025

PJ : Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 février 2025.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 10 février 2025.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE – 10 voix POUR dont 2 Procurations**

DELIBERATION N° CM_D_2025_010
Compte Administratif 2024

Arrivée de Monsieur Patrick Nonnenmacher

L'assemblée prend connaissance du compte administratif 2024, Monsieur Le Maire quitte la séance avant le vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Brigitte WINSTEL, 1^{ère} adjointe, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées, **approuve les comptes présentés par le Maire et arrêté comme suit :**

Dépenses de Fonctionnement :	184 093.06 €
Recettes de Fonctionnement :	306 307.57 €
Excédent de Fonctionnement :	122 214.46 €

Dépenses d'investissement :	297 121.46 €
Recettes d'investissement :	271 478.70 €
Déficit d'investissement :	25 642.76 €

Résultat de clôture : + 96 571.70 €

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE – 10 voix POUR dont 2 Procurations (le Maire ne participe pas au vote)**

Délibération N° CM_D_2025_011
Compte de Gestion 2024

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion 2024 présenté par le Trésorier de Haguenau, constate l'identité des résultats avec ceux du compte administratif 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2024 présenté par le Trésorier de Haguenau.

Le compte de gestion 2024 n'appelle aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE – 11 voix POUR dont 2 Procurations**

Délibération N° CM_D_2025_012
Affectation des résultats du Compte Administratif 2024

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2024,

- **statuant** sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,

- **constatant** les excédents de fonctionnement,

les résultats à affecter sont déterminés comme suit :

- Résultat de fonctionnement budget principal :	122 214,46 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	122 214,46 €
- Résultat d'investissement budget principal :	- 25 642,76 €
- Restes à réaliser budget principal dépenses :	27 000,00 €

Besoin de financement à couvrir : **52 642,76 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'affecter les résultats 2024 comme suit :

- Affectation en réserves au compte 1068 :	52 642,76 €
- Affectation en report à nouveau au compte 001 :	25 642,76 €
- Affectation en report à nouveau au compte 002 :	69 571,70 €

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE – 11 voix POUR dont 2 Procurations**

Délibération CM_D_2025_013
Vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2025

Par délibération du 25 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 5,46 %

TFB : 17,99 %

TFPNB : 0,00 %

Suite à ces informations et au vu de l'augmentation des bases fiscales, le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et de les maintenir identiques à ceux de 2024 à savoir :

TH : 5,46 %

TFB : 17,99 %

TFPNB : 0,00 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de reconduire les taux de 2024 pour l'année 2025.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE – 11 voix POUR dont 2 Procurations**

**Délibération N° CM_D_2025_014
Budget Primitif 2025**

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet du budget primitif 2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le budget comme suit :

Budget principal 2025 :

- Dépenses de fonctionnement :	371 171.70 €
- Recettes de fonctionnement :	371 171.70 €
- Dépenses d'investissement :	580 614.46 €
- Recettes d'investissement :	580 614.46 €

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE – 11 voix POUR dont 2 Procurations**

**Délibération N° CM_D_2025_015
Subvention école de la musique 'La Muse'**

Arrivée de Monsieur Charles BOUHR

Suite à l'annulation de ce point lors du dernier Conseil Municipal, le maire rappelle aux conseillers l'historique des relations entre l'école de musique et la commune.

Il précise que la convention qui régit l'attribution de la subvention de fonctionnement entre la commune et l'école de musique date 14 mars 2017 et que sauf dénonciation qui doit intervenir 3 mois avant l'échéance de reconduction, la convention est prolongée par tacite reconduction.

Il rappelle qu'une demande de subvention a été adressée à la mairie par le Président de l'École en date du 13 février dernier. Monsieur le Maire précise que le montant de la subvention est forfaitaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de dénoncer la convention avec l'école de musique la Muse à partir de 2026.

Résultat du vote : **ADOpte A LA MAJORITE**

- **POUR 11 voix dont 2 Procurations**
- **ABSTENTION : 1 voix (Agnès SCHNEIDER)**

Départ de Monsieur Olivier DAULL

Délibération N° CM_D_2025_016
Conventions CAH

a. Balayage

Monsieur le maire informe les élus que la convention de prestation de service type pour l'exercice de la compétence « Balayage » signée en 2022 est arrivée à échéance fin 2024.

Il convient de la renouveler, la CAH s'engage à réaliser le balayage de l'ensemble des voiries de la commune pour un forfait unitaire de 684.00 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de renouveler la convention de balayage avec la CAH et autorise le Maire à signer le document.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE – 11 voix POUR dont 2 Procurations**

b. Viabilité hivernale

De la même manière, Monsieur le maire informe les élus que la convention de prestation de service pour l'exercice de la compétence « viabilité hivernale » signée en 2022 est arrivée à échéance fin 2024.

Il convient également de la renouveler, la CAH s'engage à la fourniture et à la livraison de sel de déneigement en big bag aux conditions indiquées dans la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de renouveler la convention de viabilité hivernale avec la CAH et autorise le Maire à signer le document.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE – 11 voix POUR dont 2 Procurations**

c. Convention de Mise à Disposition de Personnel – avenant n°6

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-1 ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.512-6 à L.512-17 et L.516-1 ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° 2017-CC-125 du 18 mai 2017 portant mise à disposition de personnel entre la CAH et la commune de Wittersheim,

VU les décisions du bureau communautaire n°2019-DCB-019 du 2 septembre 2019, n°2019-DCB-033 du 9 décembre 2019, n° 2021-DCB-009 du 15 février 2021, n°2022-DCB-022 du 28 février 2022, et n° 2024-DCB-005 du 11 mars 2024 portant actualisation de la convention,

VU la convention de mise à disposition de personnel entre la CAH et la commune de Wittersheim signée le 19 mai 2017 ;

VU l'avenant 1 signé le 24 septembre 2019, l'avenant 2 signé le 26 février 2020, l'avenant 3 signé le 16 février 2021, l'avenant 4 signé le 14 mars 2022 et l'avenant 5 signé le 27 mars 2024;

Monsieur le maire présente la convention de la CAH adressée à la commune

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la demande et en avoir délibéré, décide :

- **d'adopter** la convention de mise à disposition de personnel - avenant n°6.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE – 11 voix POUR dont 2 Procurations**

Délibération N° CM_D_2025_017
Attribution des travaux rue des Prés et de la voie longeant le terrain de football

Suite à la signature de l'acte d'engagement avec la société M2I pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la rue des Prés et de l'aménagement de la voie longeant le terrain de football, un appel d'offre a été lancé pour le choix d'un prestataire. Monsieur le maire présente, le résultat des offres déposées sur la plateforme Alsace Marché Public et indique que 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offre, résumé ci-dessous :

Entreprise	Prix proposé en HT
WICKER	323 000.00 €
SOTRAVEST	379 908.40 €
PONTIGGIA	324 992.00 €
COLAS	323 755.90 €
TRABET	276 441.75 €

Suite à la vérification des offres par le bureau d'étude et après présentation, le conseil municipal,

- **ATTRIBUE** le marché des travaux de la rue des Prés et de la voie longeant le terrain de football à l'entreprise **TRABET** pour un montant de **276 441.75 € HT**.
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE – 11 voix POUR dont 2 Procurations**

Délibération N° CM_D_2025_018
Stade Municipal

a. Remplacement de l'éclairage du terrain de football

Monsieur le maire indique aux conseillers que pour des raisons d'économie d'énergie, il conviendrait de remplacer l'éclairage actuel par des phares à LED. Il présente les devis des entreprises sollicitées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE de remplacer l'éclairage du terrain par des phares à LED et de confier les travaux à la société **S2EI** pour un montant de **44 200.00 euros HT**.
- charge le maire à solliciter les subventions auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fond d'aide au football amateur (FAFA) et de la Région Grand Est .
- AUTORISE le maire à signer tous les documents y afférents.

Résultat du vote : **ADOpte A LA MAJORITE –**
POUR : 9 voix dont 1 Procuration
ABSTENTION : 2 voix dont 1 Procuration (Agnès SCHNEIDER *2)

b. Pose de portails

Monsieur le maire informe les conseillers que des travaux d'aménagement de clôture restent à réaliser. 2 portails sont à mettre en place dans la clôture et la main courante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE de confier les travaux de pose des portails à la société **TECHNIC JARDINS** pour un montant de **11 627.16 euros HT**.
- AUTORISE le maire à signer tous les documents y afférents.

Résultat du vote : **ADOpte A LA MAJORITE –**
POUR : 9 voix dont 1 Procuration
ABSTENTION : 2 voix dont 1 Procuration (Agnès SCHNEIDER *2)

c. Remplacement de la régulation de la chaudière

Monsieur le maire informe les conseillers que la régulation de la chaudière est à remplacer.
 Il présente les devis des 3 entreprises sollicitées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de remplacer la régulation de la chaudière et de confier les travaux à la société **THERMI EXPERT** pour un montant de **1 235.04 euros HT**.
- AUTORISE le maire à signer tous les documents y afférents.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE – 11 voix POUR dont 2 Procurations**

<p>Délibération N° CM_D_2025_019 Renouvellement des structures pour enfants à l'aire de jeux</p>

Monsieur le maire indique aux conseillers que pour des raisons de sécurité les modules de jeux pour enfants ainsi que le sol amortissant sont à remplacer car leur état est dégradé.
 Il présente les devis des entreprises sollicitées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de remplacer les modules de jeux pour enfants ainsi que le sol amortissant et de confier les travaux à la société **SATD** pour un montant de **17 242.00 euros HT**.

- CHARGE le maire à solliciter les subventions auprès de le Collectivités Européennes d'Alsace au titre du Fond Communal Alsace (FCA) et de la Région Grand Est au titre du « coup de pouce rural ».
- AUTORISE le maire à signer tous les documents y afférents.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE – 11 voix POUR dont 2 Procurations**

DIVERS

1. Travaux de voirie

- Monsieur le Maire présente aux élus les travaux de voirie programmés par la CAH et leur planning de réalisation.
- Patrick NONNENMACHER propose de remettre à niveau les avaloirs des eaux pluviales.

2. Chasse aux œufs

- Brigitte WINSTEL indique qu'une chasse aux œufs sera organisée le 19 avril 2025 à 14 heures 30 à la source St Ulrich, 34 enfants sont déjà inscrits.


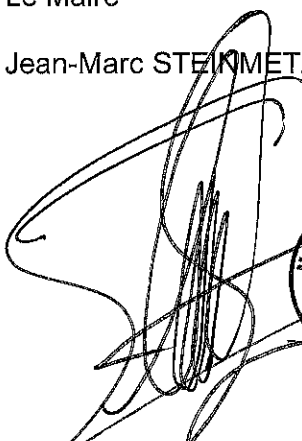
3. Jumelage

- Monsieur le maire informe les élus que le conseil municipal est invité à participer à la manifestation organisée par la commune jumelée de Wittersheim Sarre pour « le hissage du Maibaum » programmée le 26 avril 2025 à 16 heures

N'ayant plus de point à aborder, le Maire clôt la séance à 22 heures 30.

Le Maire

Jean-Marc STEINMETZ



Le secrétaire de séance

André WEISS

